



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du lundi 14 février 2022

Présents : Marie BERTIN, Jean-Marc CHASTEL, Hélène DE BARMON, Jean-François DELCAIRE, Fernand DE OLIVEIRA, Florent DIAN, Agathe FAURE, Véronique GOUPY, Victor GROS, Samira HERBAL, Jean-François LEGOUX, Stéphane LEULLIER, Frédéric LÉPINE, Marie-Christine MALECOT, Olivier MASSONNAT, Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY, Pierre-Alain WANTEN, Lydia ZYLBERSCHLAG

Mairie : Amina BOURI, élue référente du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

Excusés : Michel GENDROT, Martine NOTHERN

La réunion s'est tenue en visioconférence.

En introduction de la réunion Amina BOURI répond aux questions posées lors de la séance précédente.

Le Conseil de quartier demande quand sera connu le nom du référent propriété du quartier ?

Le référent de quartier a pris ses fonctions en décembre 2021 dans le secteur Halles-Beaubourg-Montorgueil. Il est prévu qu'il se présente aux CQ au printemps 2022.

Les co-présidents du Conseil de quartier interrogent la Mairie pour savoir ce qu'il en est de l'arrêté préfectoral de 2012 interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le nord du quartier, à proximité des Grands Boulevards, car ils constatent qu'il n'est pas appliqué.

Le cabinet du Maire a saisi le Commissaire central de Paris Centre pour obtenir des précisions sur cet arrêté.

Il est demandé ce qui a été mis en place par la Mairie concernant les terrasses illégales, c'est-à-dire celles qui n'ont pas d'autorisation.

Une réunion a été organisée le 17 janvier avec les représentants des Conseils de quartier sur les terrasses, qui a permis de présenter le bilan des autorisations données/refusées par Paris Centre et des interventions de la police municipale. Cette dernière va bien évidemment continuer à contrôler et verbaliser si nécessaire les installations illicites.

Les membres du Conseil interrogent la Mairie sur ce à quoi ils doivent faire attention dans leurs publications Twitter au nom du Conseil de quartier et ce qu'ils peuvent ou non faire juridiquement dans la mesure où le Conseil n'a pas de personnalité morale mais est une émanation directe de la Mairie.

Le Conseil de quartier peut tout publier à la seule condition que cela ne mette pas en porte à faux la mairie et que le conseil de quartier ne parle pas au nom de cette dernière. Pour tout doute sur une publication, le conseil de quartier ne doit pas hésiter à solliciter la mairie.

Il est demandé si le projet de potager participatif au Louvre est toujours d'actualité et si oui, dans quel délai.

Les douves abritent actuellement des bases chantier qui ont vocation à rester encore deux ans car elles vont accueillir les personnels déplacés de l'aile Rohan en travaux. Une fois les

bases chantiers débarrassées (2023), l'une des douves devrait accueillir un projet de potager ouvert au quartier.

Il est demandé ce que la mairie a mis en place pour améliorer la circulation des piétons au 12 rue Richelieu, où la file d'attente empêche l'utilisation du trottoir pour les passants.

La Mairie de Paris Centre s'est entretenue par mail puis par téléphone avec Kodawari RAMEN pour trouver une solution convenable. Le modèle de ce restaurant fonctionne sur le principe de non réservation, aussi, il n'est pas possible de demander au restaurant d'y remédier. Néanmoins, d'autres actions vont être menées. Tout d'abord, depuis janvier, une personne physique est dédiée à la gestion de la file d'attente et est donc à l'extérieur en continu. Ils ont décidé de traiter ce sujet avec humour puisque la personne en question porte un gilet des agents de la circulation japonais pour indiquer son autorité en la matière.

Ils proposent également, pour ne pas bloquer l'entrée du centre d'ophtalmologie, de matérialiser l'entrée avec une craie comme ils le faisaient pour indiquer la bonne distanciation sociale. Si cela ne suffisait pas, ils mettraient en place un serre-file devant l'entrée pour la matérialiser et empêcher les clients d'attendre avant l'entrée.

La file a volontairement été orientée de ce côté-ci de la rue, car lorsqu'elle est courte en journée, elle dérange moins les commerces/entrées alentours puisqu'elle suit leur vitrine ; et quand elle est plus longue, souvent le soir, le centre d'ophtalmologie est fermé et la file dérange donc moins de ce côté-là.

Suite aux réponses, Marie BERTIN interroge la mairie sur la date à laquelle aura lieu la visite historique du quartier.

Alexandre BAUX DE CASTRO lui répond que le bon de commande est prêt et que c'est désormais au Conseil de quartier de finaliser le projet afin que celui-ci puisse être mis en place.

Deux représentants du 2^e collège sont présents ce soir, Victor GROS qui représente l'association de commerçants de la galerie Vivienne ainsi que Laurence ROUCOULY qui représente l'Association de Défense des Arcades Rivoli (ADAR).

Jean-Marc CHASTEL demande ce qui a été repris des propositions faites lors des différentes marches exploratoires.

Amina BOURI répond que de nombreuses propositions ont émergé lors de la marche, le compte-rendu est sur le site de la Mairie. Située dans le second quartier traité par la démarche Embellir votre quartier n°2, la mise en œuvre du projet est prévue pour 2023. Amina BOURI reviendra vers le conseil de quartier pour lui préciser les prochaines étapes.

Frédéric LÉPINE remercie Amina BOURI pour l'installation des poubelles demandées par le Conseil de quartier (hors poubelles dans les jardins), réalisée sur le budget de la DPE. Il signale par ailleurs des dysfonctionnements dans le nettoyage des graffitis par les services de la ville, certaines fresques réalisées à la demande des commerces ayant également été enlevées.

Frédéric LÉPINE demande quels sont les sujets qui peuvent être traités en réunion publique avant les élections. Amina BOURI lui propose d'envoyer une liste de sujets que le conseil de quartier souhaiterait traiter afin qu'on puisse lui faire un retour.

File d'attente au 12, rue de Richelieu :

Au sujet de la file d'attente au 12, rue Richelieu, Hélène DE BARMON signale qu'elle a constaté la présence d'une personne pour gérer la queue. Elle signale qu'elle a beaucoup de mal à faire respecter ces consignes. Agathe FAURE signale que l'enseigne PONPON pose le même problème dans la rue Molière, particulièrement le week-end.

Les conseillers estiment que le cas par cas ne peut pas être une solution à long terme sur ce type de sujet. Un agrandissement des trottoirs, fermeture de la rue sur tranche horaire ou des actions de la DPMP permettraient de mieux agir sur ce point.

Le conseil de quartier souhaite savoir quel est le cadre légal concernant les files d'attente sur les trottoirs et quelle est la responsabilité de la ville dans ce genre de cas.

Terrasses estivales :

Les conseillers de quartier s'inquiètent du retour des terrasses, ils craignent que les restaurateurs ne respectent pas la réglementation.

Victor GROS signale que l'an dernier les terrasses installées sur les places de livraison ont rendu compliqué l'approvisionnement des commerçants. Certains livreurs ne voulaient plus livrer dans le quartier en raison des difficultés que cela engendrait. Les commerçants craignent donc que la situation soit la même à la réouverture des terrasses estivales en avril. Il souhaiterait donc que des places de livraisons supplémentaires soient créées lors du retrait de la palissade de la BNF. Il a écrit au cabinet du Maire en ce sens mais n'a pas eu de retour. Amina BOURI lui demande donc de lui transmettre le mail afin qu'elle puisse en prendre connaissance et apporter une réponse lors de la prochaine réunion.

Hélène DE BARMON rappelle que si l'an dernier il y avait effectivement une tolérance pour les terrasses estivales installées sur des places livraisons, il ne devrait pas y en avoir cette année.

Pour les conseillers de quartier, l'enjeu à partir d'avril sera de s'assurer que seules les terrasses autorisées s'installent et que celles-ci respectent les autorisations qu'elles ont. La difficulté sera le dimensionnement de la Police Municipale par rapport à l'ampleur de la tâche.

Jean-Marc CHASTEL demande quels seront les effectifs de la Police Municipale à Paris Centre en avril prochain. Il demande également s'il est possible d'accéder aux différentes autorisations accordées.

Hélène DE BARMON répond que cette question a déjà été posée à la Mairie par les co-présidents des Conseils de quartier mais que ce n'est pas possible pour le moment car les commerçants eux-mêmes n'ont pas encore été informés des décisions de la Mairie.

Sophie POULAIN a participé à la concertation sur la mise en place d'un règlement particulier sur le quartier Montorgueil-Saint-Denis qui serait plus restrictif que le règlement en vigueur dans le reste de la ville. Lors de cette réunion les habitants ont largement exprimé leurs inquiétudes notamment vis-à-vis des problématiques de bruit et d'encombrement de l'espace public. Certaines idées ont fait consensus entre riverains et commerçants, comme le marquage au sol des emprises autorisées.

Victor GROS estime que la Mairie devrait intégrer l'esthétisme de ces terrasses à la charte. Jean-Marc CHASTEL estime que le problème de l'esthétique des terrasses est très important et qu'il y a une grande réflexion à avoir au sujet de l'esthétique parisienne plus largement.

Constitution d'un groupe de travail avec le Conseil de quartier Seine consacré à l'axe rue St Antoine/rue de Rivoli :

L'idée est d'avoir un groupe de travail partagé avec le conseil de quartier Seine au sujet de l'usage de la rue de Rivoli.

Laurence ROUCOULY, représentante de l'ADAR est très intéressée à l'idée d'y participer. Jean-Marc CHASTEL souhaite également y participer.

Sécurité :

Jean-Marc CHASTEL a participé à la réunion avec le commissariat (Groupement de Partenariat Opérationnel, GPO) et les différents acteurs du territoire.

Il demande donc aux membres du conseil de quartier de lui faire remonter les problématiques du quartier afin qu'ils puissent être traités par la police. La prochaine réunion aura lieu le 25 février. Ces réunions concernent à la fois les champs d'action de la police municipale et nationale.

Budget participatif :

Deux projets ont été déposés au nom du conseil de quartier : l'un pour avoir une bagagerie solidaire au sein de Paris Centre, et l'un autre pour restaurer les fontaines du théâtre français. Marie-Christine MALECOT a également déposé un projet d'installation de lanternes à la place des lampadaires et l'ADAR un projet pour la rénovation des mosaïques historiques des Arcades de la rue de Rivoli, qui n'appartiennent à aucun commerçant.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Deux réunions auront lieu sur le sujet le 17 et le 18 février. Les habitants font remarquer qu'à ce stade, ils ne savent pas comment s'intégrer dans cette concertation et trouvent que le document à leur disposition n'est pas assez précis et trop général.

Les conseillers de quartier estiment que les surélévations de bâtiments posent un problème esthétique, voire de circulation d'air, et souhaiteraient que le PLU ne permette plus ces surélévations. Ils souhaiteraient par contre que le nouveau PLU permette d'agir pour le retour des locaux commerciaux en pied d'immeuble.

Pierre-Alain WANTEN estime que le PLU qui est en train de se mettre en place oublie la gestion intelligente de l'eau alors que c'est un des grands enjeux du développement durable des prochaines années, ainsi que la prise en compte de la démocratie participative et des analyses locales.

Florian DIAN souhaiterait que certaines choses soient plus spécifiquement précisées dans le PLU comme l'interdiction de faire des isolations extérieures sur des immeubles haussmanniens ou l'accessibilité au logement.

Toilettes publiques :

Marie BERTIN propose de transformer le kiosque en face de la comédie française en toilettes publiques car celui-ci n'est plus utilisé.

Jean-Marc CHASTEL n'est pas très favorable à ce genre de projet sur cette place, estimant que ça poserait un problème esthétique. Samira HERBAL estime également que la place Colette n'est pas adaptée pour accueillir des toilettes publiques de par son usage et son emplacement.

Le conseil de quartier estime que la meilleure solution est de commander des toilettes à un artiste, afin qu'elles soient peut-être plus « respectées » par les usagers.

Divers :

Dans le cadre de la création de nouvelles rues aux écoles à la rentrée de septembre, une marche exploratoire organisée par la Mairie a eu lieu rue Saint-Roch. Après échanges, deux solutions semblent les plus envisageables :

- la fermeture de la rue aux heures de sortie de l'école ;
- un élargissement des trottoirs.

La directrice de l'école s'est dite non favorable à une fermeture pérenne de la rue.

Il est à nouveau cité l'emplacement (à changer) du panneau de sens interdit à l'entrée de la rue de Louvois qui n'est pas visible des automobilistes circulant rue Sainte-Anne. Stéphane LEULLIER informe les habitants qu'une réunion aura lieu le 15 février au sujet de la pérennisation de la piste cyclable sur les Grands boulevards.

La date de la prochaine réunion est le lundi 14 mars.